

**Département
du Nord**

**Canton de
WORMHOUT**

**Nombre
de conseillers en
exercice
de présents**

de votants

15
13
15

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE TERDEGHEM**

Du 30 Septembre 2021

**Arrondissement de
DUNKERQUE**

**Commune de
TERDEGHEM**

N° 32/ 2021

N°32/2021

Election des
représentants du
Conseil Municipal
au sein du Conseil
d'administration du
C.C.A.S.

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de TERDEGHEM s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, suite à la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Etaient présents : Virginie DELESTRE, François PATOU, Marie-Josèphe SANTRAIN, Dorothée MALESYS, Brigitte VERHILLE, Arnaud PARENT, Florence GIBAUT, Jean-Paul GIRAUDET, Jean-François DIEMON, Ludovic SAMSOEN, Carole DELAETER, Frédéric EECKHOUT, Nicolas NUNS.

Pouvoirs : Florence VERNIEST donne pouvoir à Virginie DELESTRE
Laurent CAILLIAU donne pouvoir à Virginie DELESTRE

Secrétaire de séance : Marie-Josèphe SANTRAIN

DELIBERATION N°32/2021

**Election des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil
d'administration du C.C.A.S.**

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, Madame le Maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du C.C.A.S. sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Elle précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour

l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Madame le Maire rappelle qu'elle est présidente de droit du C.C.A.S. et qu'elle ne peut être élue sur une liste.

La délibération du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2021 a décidé de fixer à 5 le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au conseil d'administration du C.C.A.S.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Les conseillers municipaux suivants se sont présentés comme candidats :

Virginie DELESTRE	Brigitte VERHILLE
Florence VERNIEST	Carole DELAETER
Marie-Josèphe SANTRAIN	

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé à main levée, a donné les résultats suivants :

Bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Ont obtenu :

Nom – Prénom des candidats	Suffrages obtenus
Virginie DELESTRE	15
Florence VERNIEST	15
Marie-Josèphe SANTRAIN	15
Brigitte VERHILLE	15
Carole DELAETER	15

Ont été proclamés membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Virginie DELESTRE	Brigitte VERHILLE
Florence VERNIEST	Carole DELAETER
Marie-Josèphe SANTRAIN	

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en Sous -
Préfecture de
DUNKERQUE le 5
octobre 2021 et
publication le 5
octobre 2021.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus,

Pour expédition conforme,

Le Maire,



V. DELESTRE

Le Maire

V. DELESTRE



Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-215905878-20210930-32_2021-DE

